

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 28 mars 1856](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 28 mars 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)  *est destinataire de cette lettre*

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 28 mars 1856, 1856-03-28

Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33927>

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 1 p. (12r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[28 mars 1856](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)
Lieu de destinationBrie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Jacques-Nicolas Moret qui semble exprimer des regrets de s'être engagé à venir travailler avec lui à Guise. Godin examine les raisons de ces regrets : la cession de son fonds de commerce et de son atelier, et la vente de sa maison. Il conclue ainsi : « Cela revient à dire : examinez quelle indemnité il vous faudrait pour quitter votre établissement et attendre l'occasion de vous en défaire. »

Mots-clés

[Déménagement](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Habitations](#)
Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomMoret, Jacques-Nicolas (1809-1868)
GenreHomme
Pays d'origineFrance
Activité

- Famillistère
- Industrie (petite)

BiographieMaître serrurier à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), né à Boué (Aisne) en 1809 et décédé à Guise (Aisne) en 1868. Fils de Nicolas Moret (1782-1841) et de Marie-Jeanne Mouroux, il est le cousin germain de Jean-Baptiste André Godin et père d'Amédée (1839-1891), de Marie et d'Émilie Moret (1843-1920). Son père Nicolas Moret est le fils aîné de Louis André Godin (1755-) et Anne-Joseph Maréchal (1759-), son nom de naissance est Louis-Éloy Godin. Sous le Premier Empire, il prend le nom d'un cousin, Nicolas Moret, pour échapper à la conscription des guerres napoléoniennes et s'installe à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Guin le 26 mars 1856

12

Mon cher Albert

Votre dernière lettre qui est arrivée avec
la mienne me fait croire que vous avez
quelque regret d'avoir songé à venir avec
moi. Cela m'engage à venir examiner
avec vous quels est la valeur réelle de
l'objet que vous achetez.

pour venir ici vous avez senti le besoin
de voir votre fonds et même de vendre
votre maison. Cette dernière représente une
valeur qui ne changerait guère par le fait
de votre absence. Il vous serait possible de la
louer si vous ne trouvez pas d'amateur en
attendant qu'un amateur s'en ou de vous
ne trouvez même pas de locataire la maison
ne resterait pas moins là.

il s'en est pas de même de votre fonds.
il est occupé la clientèle disparaît dans une
proportion assez forte, et son outillage qui contient
un point plus être estimé que grâce de valeur
réelle, en vous mettant dans des conditions de
quitter dans un état très court de laisser votre
clientèle et de former votre atelier comme d'habitude
la valeur de la part, celle que cela vous ferait
subir et dit la mienne.

cela revient à dire examiner quelle indemnité
il vous faudrait pour quitter votre établissement et
attendre l'occasion de vous en défaire
meilleurs mes amitiés

Guin